

AVIS DE PROPOSITION

Un avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Alexandre Fallu à la séance du conseil municipal du 25 mars 2024 concernant la présidence du conseil de ville.

CONSIDÉRANT QUE la perception de neutralité et d'impartialité dans le fonctionnement du conseil municipal est essentielle pour maintenir la confiance du public lors des assemblées;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des grandes villes du Québec telles que Terrebonne, Sherbrooke, Québec, Montréal, Gatineau, Longueuil et Laval ont une présidence d'assemblée publique du conseil de ville qui n'est pas la Mairesse ou le Maire;

CONSIDÉRANT QUE la présidence d'assemblée, qui a le rôle de maintenir l'ordre et le décorum pendant les séances, d'appeler les points à l'ordre du jour, de diriger les délibérations, de gérer les périodes des questions et les interventions des membres du conseil, a un devoir de neutralité;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont rapporté, le 26 février dernier, l'ouverture de M. Gilles Lehouillier à ce que la présidence de l'assemblée publique du conseil de ville soit plus neutre et que la réglementation à cet effet soit revue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le conseil de ville s'engage à ce que le changement de présidence du conseil de ville soit une priorité lors des travaux de modification de la Charte de la ville de Lévis.

Signature du membre du conseil

22 mars 2024

Remis à la greffière le 22 mars 2024

Déposé au conseil municipal du 25 mars 2024

